

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le lundi 22 juin à 17h30, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 16 juin 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme LAMARQUE Gisèle, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de M. CARRERE Paul, **M. BAUDY Serge** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge.

Absents : M. DELUGA François (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée) Mme TAPIN Martine (excusée), M. ROUFFIAT Bruno, Mme HARRIBEY Laurence, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DERVILLÉ Luc, M. DUPIOL Guy, M. LASSALLE Jean-Claude.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est comme l'ensemble des structures de la région Nouvelle - Aquitaine fortement impacté par la crise sanitaire que nous traversons. La date d'ouverture de l'écomusée de Marquèze initialement programmée début avril a été reportée au 10 juin dans des conditions restrictives. La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA) a été fermée, et ses activités ne reprendront que prochainement. Ces fermetures ont fortement impacté le budget du Parc avec une baisse des recettes propres conséquentes.

D'ores et déjà une perte nette a été identifiée. J'ai saisi l'ensemble des collectivités sur ces difficultés avérées et celles à venir par courrier. Sans attendre les réponses, après consultation des Vice- Président, il a été décidé de prendre une première délibération actant l'annulation ou le report de projet afin de diminuer l'impact de ces pertes de recettes sur le budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** la DM qui propose ces diminutions de crédits

Dépenses

Nature	Fonction	Libellé	Montants
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-30 000
022		DEPENSES IMPREVUES	-30 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-23 000

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°80

	322	MUSEES	-18 000
	33	ACTION CULTURELLE	-10 000
	820	SERVICES COMMUNS	-25 000
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-56 900
	95	AIDES AU TOURISME	-1 000
6042		ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	-133 900
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-1 000
60611		EAU ET ASSAINISSEMENT	-1 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-500
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-2 000
60612		ENERGIE - ELECTRICITE	-2 500
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-2 000
60613		CHAUFFAGE URBAIN	-2 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-500
	322	MUSEES	-3 000
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-2 500
	95	AIDES AU TOURISME	
60622		CARBURANTS	-6 000
	322	MUSEES	-3 000
	33	ACTION CULTURELLE	
60628		AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-3 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-6 300
	33	ACTION CULTURELLE	-3 000
	322	MUSEES	
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-2 000
60632		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-11 300
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-11 000
6135		LOCATIONS MOBILIERES	-11 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-2 000
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	
	95	AIDES AU TOURISME	-1 000
6184		VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	-3 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-110 000
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	
6218		AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	-110 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-1 000
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	
6231		ANNONCES ET INSERTIONS	-1 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-42 000
	322	MUSEES	
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
6232		FETES ET CEREMONIES	-42 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-11 700
	322	MUSEES	
	820	SERVICES COMMUNS	-4 200
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	-1 600
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-2 000
	95	AIDES AU TOURISME	-3 900

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°80

6236		CATALOGUES ET IMPRIMES	-23 400
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-5 500
	95	AIDES AU TOURISME	-4 500
6238		DIVERS	-10 000
	322	MUSEES	
6241		TRANSPORTS DE BIENS	
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-24 500
	820	SERVICES COMMUNS	-1 750
6251		VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-26 250
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-9 500
6257		RECEPTIONS	-9 500
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-500
	95	AIDES AU TOURISME	
6262		FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-500
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-400
	324	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	
	820	SERVICES COMMUNS	-300
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-300
	95	AIDES AU TOURISME	
6336		COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	-1 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-21 000
	324	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	
	820	SERVICES COMMUNS	-13 700
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-15 500
	95	AIDES AU TOURISME	
64131		REMUNERATIONS NON TITULAIRES	-50 200
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-6 700
	324	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	
	820	SERVICES COMMUNS	-4 400
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-4 900
	95	AIDES AU TOURISME	
6451		COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	-16 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-1 000
	820	SERVICES COMMUNS	-600
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-700
	95	AIDES AU TOURISME	
6453		COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-2 300
	020	ADMINISTRATION GENERALE	
	322	MUSEES	-900
	820	SERVICES COMMUNS	-500
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-600
	95	AIDES AU TOURISME	
6454		COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	-2 000
	33	ACTION CULTURELLE	-19 000

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence
Séance du 22 juin 2020
Délibération n°80

	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
6574		SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-19 000
		TOTAL DEPENSES	-516 850

Recettes

Nature	Fonctions	Libellé	Montants
	322	MUSEES	-209 850
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-176 220
7062		REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	-386 070
	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	-20 000
	833	ADMINISTRATION GENERALE	
74718		AUTRES	-20 000
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-51 300
	324	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	
	820	SERVICES COMMUNS	-2 900
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-1 430
	95	AIDES AU TOURISME	
7472		REGIONS	-55 630
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-24 300
	322	MUSEES	
	324	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	
	820	SERVICES COMMUNS	
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
	833	PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	-5 850
	95	AIDES AU TOURISME	
7473		DEPARTEMENTS	-30 150
	020	ADMINISTRATION GENERALE	-25 000
	322	MUSEES	
	831	AMENAGEMENT DES EAUX	
7588		AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	-25 000
		TOTAL RECETTES	-516 850

En investissement, après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** les crédits complémentaires pour l'entretien de la Leyre suite aux intempéries du mois de mai

Nature	Fonctions	Libellé	Montants
1321	831	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	12 000
1322	831	REGIONS	3 000

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence**

**Séance du 22 juin 2020
Délibération n°80**

1328	831	AUTRES	9 000
1641	020	EMPRUNT	12 000
TOTAL RECETTES			36 000
2315	831	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	36 000
TOTAL DEPENSES			36 000

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 23 juin 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200622-80-2020-DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020